

AVIS DE RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

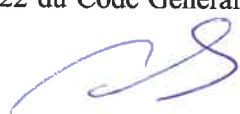
JEUDI 6 MAI 2021 – 20H00

SALLE BARBARA

ORDRE DU JOUR

1. Demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par Monsieur le Maire – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la prise de décision ;
2. Angers Loire Métropole / Commande publique – groupement de commandes / adhésion aux quatre conventions constitutives – autorisation de signature ;
3. Tarification des services de l'accueil périscolaire durant la période du 6 avril 2021 au 9 avril 2021 ;
4. Mise en œuvre du plan d'actions de l'Espace Naturel Sensible du Bois du Fouilloux – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire pour les actions à réaliser en 2021 ;
5. Convention de partenariat entre la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 49) et la commune – plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique ;
6. Création de comités consultatifs pour :
 - Le projet d'aménagement de la cour maternelle ;
 - Le projet d'aménagement du théâtre de verdure ;
7. Rue du Petit Anjou : convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques (100 % appuis Orange) entre la commune, Orange et le SIEMML ;
8. Convention d'occupation précaire – fauchage de terrains ;
9. Frais de déplacement des agents pour les concours et examens professionnels ;
10. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
11. Questions diverses.

Affiché le 30 avril 2021



Le Maire,
Philippe REVERDY



INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour des raisons de sécurité sanitaire, il a été décidé que la réunion se tiendra à titre exceptionnel à la Salle Barbara – 93, rue Barbara 49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX.

La séance sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel – distance physique – aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes). Concernant le type de masque, merci de bien vouloir vous munir soit :

- D'un masque de type chirurgical ou,
- D'un masque « grand public » de catégorie 1.

Des masques de type chirurgical seront à votre disposition à l'entrée de la salle.